

Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
Séance du jeudi 21 mars 2019
L'an deux mil dix-neuf, le 21 mars à 20 heures,
Le conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie
Sous la présidence de Jean-Claude HAUBERT, maire

Présents : Jean-Claude HAUBERT, Jérôme SPIRKEL, Jean-Marc SCHAERER, Sylvie DOERR, Audrey PETERS, Jacqueline BALDELLI, Alain TINTANET-DANGLA, Jonathan LIENHARDT, Christophe ZIMMER.

Absent excusée : Patrick MALLINGER.

1- ACCUEIL.

M. le maire demande à pouvoir rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

8 – VERSEMENT LOYER FORFAITAIRE A MME NIGON EDWIGE.

2 - TAUX DES 3 TAXES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux des contributions directes pour l'année 2019, comme suit :

Taxe d'habitation : 10.80 % pour un produit attendu de 29 279 €
Taxe foncière bâti : 12.05 % pour un produit attendu de 20 365 €
Taxe foncière non bâti : 33.36 % pour un produit attendu de 6 872 €

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du compte administratif 2018.

Ayant entendu l'exposé, le maire quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr SPIRKEL Jérôme, 1er Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

- section d'investissement :	- dépenses	26 646.14 €
	- recettes	123 477.29 €

soit un excédent de 96 831.15 €

- section de fonctionnement :	- dépenses	121 670.14 €
	- recettes	149 090.01 €

soit un excédent de 27 419.87 €

4 - COMPTE DE GESTION 2018.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion 2018 dressé par le receveur principal, Mme PROUST Patricia, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
Séance du jeudi 21 mars 2019.

5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018.

Le conseil municipal constate que les résultats du compte administratif 2018 au 31 décembre s'établissent comme suit :

Un excédent de fonctionnement de **27 419.87 €**.

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2017 étant de **73 669.19 €**, en conséquence le résultat à affecter est de **101 089.06 €**.

Et un excédent d'investissement de **96 831.15 €**.

Le déficit d'investissement pour l'année 2017 étant de **6793.47 €**, en conséquence le bénéfice global à affecter est de **90 037.68 €**.

Le conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

101 089.06 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recette).

90 037.68 € à la section d'investissement au compte 001 (recette).

6 - BUDGET PRIMITIF 2019.

Le conseil municipal, après examen des propositions budgétaires 2019, a voté après délibération et à l'unanimité le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

-la section de fonctionnement s'équilibre à **222 489.06 €** en dépenses et recettes.

-la section d'investissement s'équilibre à **372 796.81 €** en dépenses et recettes.

7 – INDEMNITES DES ELUS.

Le maire expose à l'assemblée municipale que depuis le 1er janvier 2019, l'indice a été relevé de 1022 à 1027 (relèvement de la valeur du point prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016).

Il convient dès lors, de prendre comme base de calcul l'indice brut terminal de la fonction publique.

La répartition entre le Maire et les adjoints prévue par les délibérations du 7 avril 2014 relatives à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus, ne change pas.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

1er adjoint : Jérôme SPIRKEL

2ème adjoint : Jean-Marc SCHAERER

Population (habitants) : 330

Indice brut terminal de la fonction publique : 1027

- moins de 500.....6.6 %

M. le maire : Jean-Claude HAUBERT

Population (habitants) : 330

Indice brut terminal de la fonction publique : 1027

- moins de 500.....17 %

**Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
Séance du jeudi 21 mars 2019.**

8 – VERSEMENT LOYER FORFAITAIRE A MME NIGON EDWIGE.

Suite à un accord avec la société de téléphonie Orange, une redevance d'occupation d'un montant de 200 € sera versée à la commune.
Ce montant sera restitué à Mme NIGON Edwige par mandat administratif.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

ACCEPTE le versement de cette somme de 200 € à Mme NIGON Edwige.

9- DIVERS.